

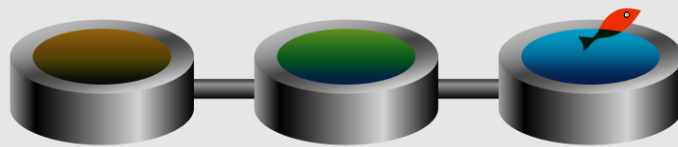
Rapport annuel

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC principal



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2012

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES .....	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE .....	5
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	5
■	GLOSSAIRE .....	9
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>10</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	10
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	10
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	10
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE .....	12
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003 .....	13
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION .....	14
■	EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU COURS DE L'ANNEE 2012.....	15
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	16
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>17</b>
■	TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES .....	17
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	18
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION ET DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	18
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES .....	18
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>20</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	20
■	ETAT DE LA DETTE.....	20
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	20
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	21
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	21
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</b>	<b>22</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	22
■	<b>PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>23</b>
■	PRIX GLOBAL : SAINT-SYMPHORIEN .....	24
■	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>25</b>

# ■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER regroupe les communes de CHAMBON, CHATEAUNEUF-SUR-CHER, CHAVANNES, CORQUOY, CREZANCAI-SUR-CHER, LA CELLE-CONDE, LAPAN, LIGNIERES, MONTLOUIS, SAINT-LOUP-DES-CHAUMES, SAINT-SYMPHORIEN, SERRUELLES, UZAY-LE-VENON, VALLENAY, VENESMES et VILLECELIN.

La compétence assainissement collectif est découpée en 3 services :  
assainissement Lignières  
principal  
Régie

**Le présent rapport concerne uniquement le service : principal.**

Les communes de ce service sont les suivantes : CHATEAUNEUF-SUR-CHER, SAINT-SYMPHORIEN et VENESMES.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

2 997 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 24 mai 2007. La durée du contrat est de 12 ans et 8 mois. Il prend fin le 31 décembre 2019.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/2010	Intégration de nouveaux ouvrages et modification du tarif

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux sont les suivantes :

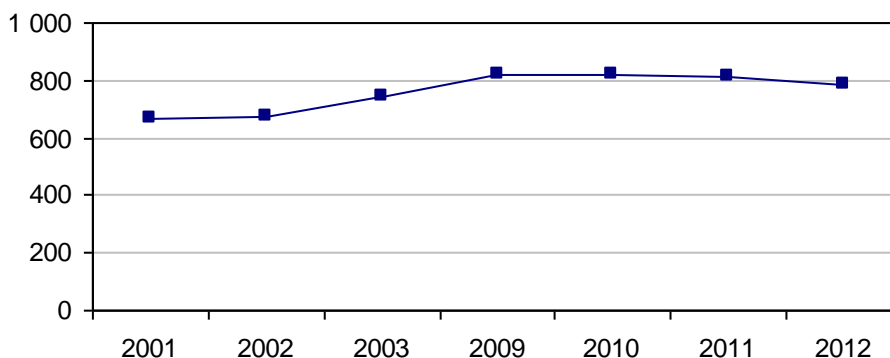
Information non disponible
----------------------------

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	795	767	-3,52 %
Nombre d'abonnements non domestiques	20	20	0,00 %
- dont avec autorisation de déversement formalisée	0	0	
- dont avec convention spéciale de déversement	0	0	
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>815</b>	<b>787</b>	<b>-3,44 %</b>

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau. **Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.**

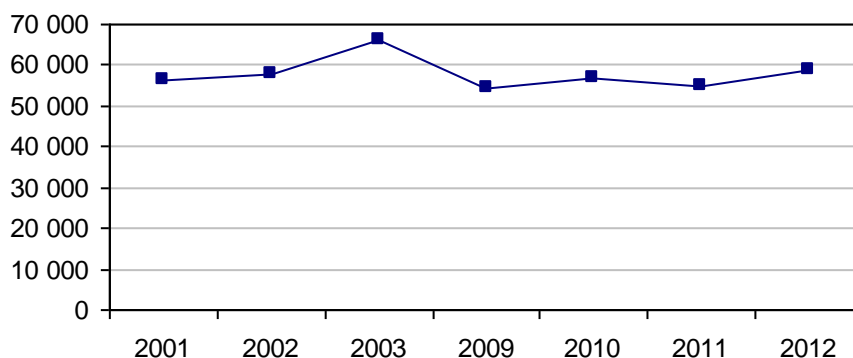
- *Evolution du nombre total d'abonnements*



## ■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2011	2012	Variation
- aux abonnés domestiques	47 576	51 614	+8,49 %
- aux abonnés non domestiques	7 398	7 164	-3,16 %
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>54 974</b>	<b>58 778</b>	<b>+6,92 %</b>

- Evolution des volumes facturés aux abonnés



## ■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2011	2012	Variation
Réseau séparatif	8,793	8,793	0,00 %
Réseau unitaire	1,662	1,662	0,00 %
Réseau eaux pluviales	1,8	1,8	0,00 %

## ■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 5 ouvrages d'épuration.

- 1 - Station d'épuration des Occans à St Symphorien

### Traitement des effluents

Type de station : Décanteur digesteur

Commune d'implantation : SAINT-SYMPHORIEN

Lieu-dit : Les Occans

Capacité nominale : 50 Equivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5
Capacité	1,2 kg/j

- 2 - Station d'épuration du Terray à St Symphorien

**Traitement des effluents**

Type de station : inconnu  
 Commune d'implantation : SAINT-SYMPHORIEN  
 Lieu-dit : Le Terray  
 Capacité nominale : 60 Equivalent habitant

**Prescriptions de rejet**

Déclaration du 05/11/2002  
 Milieu récepteur du rejet : le Cher

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réthibitoire (mg/l)
DBO5		25					
DCO		90					
MES		30					
NKj		10					

- 3 - Station d'épuration de Chérigny à Venesmes

**Traitement des effluents**

Type de station : Décanteur digesteur  
 Commune d'implantation : VENESMES  
 Lieu-dit : Chérigny  
 Capacité nominale : 45 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5
Capacité	1,2 kg/j

- 4 - Station d'épuration du bourg de Venesmes

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par filtre enterré  
 Commune d'implantation : VENESMES  
 Lieu-dit : le bourg  
 Capacité nominale : 200 Equivalent habitant  
 La population raccordée à la station d'épuration est de : 908 habitants

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	12 kg/j	20 kg/j	19 kg/j	3 kg/j	0,8 kg/j	30 m³/j

**Prescriptions de rejet**

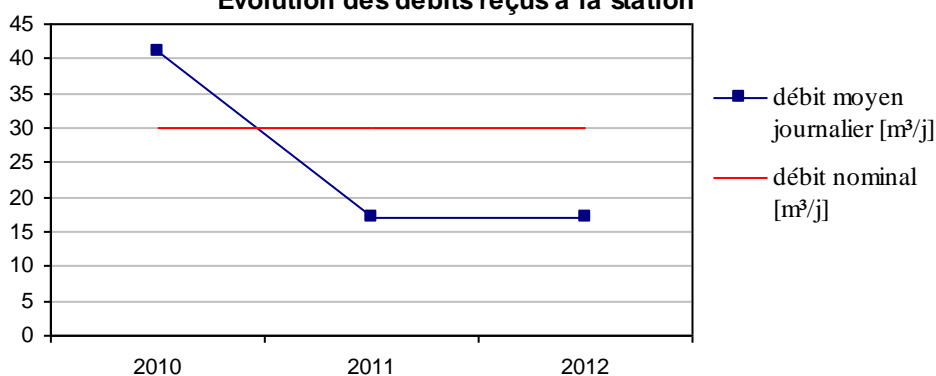
Déclaration du 05/11/2002  
 Milieu récepteur du rejet : le Cher

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réthibitoire (mg/l)
DBO5		25					
DCO		90					
MES		30					
NKj		10					

#### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	7 kg/j	17 m <sup>3</sup> /j

#### Evolution des débits reçus à la station



La charge de DBO5 reçue en 2012 était de 8 g/j par habitant.

#### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2011	2012	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	1	1,2	+20,00 %

- 5 - Station d'épuration de Châteauneuf - Route de Corquoy

#### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : VENESMES

Lieu-dit : Route de Corquoy

Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant

La population raccordée à la station d'épuration est de : 620 habitants

#### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Débit
Capacité	120 kg/j	270 kg/j	180 kg/j	30 kg/j	300 m <sup>3</sup> /j

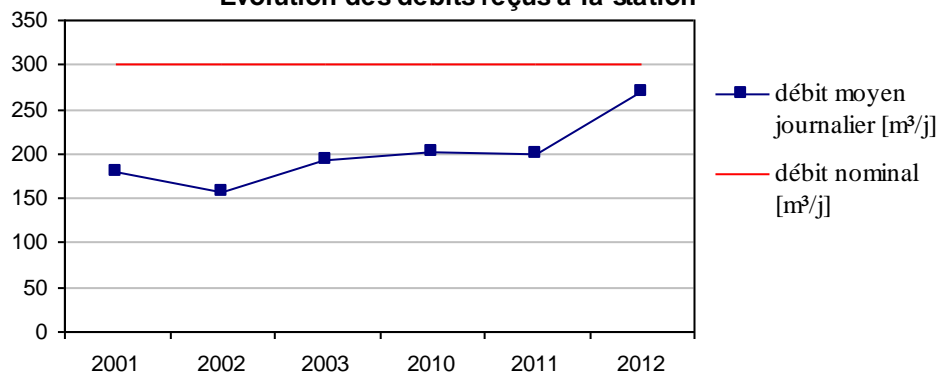
**Prescriptions de rejet**

Milieu récepteur du rejet : le Cher

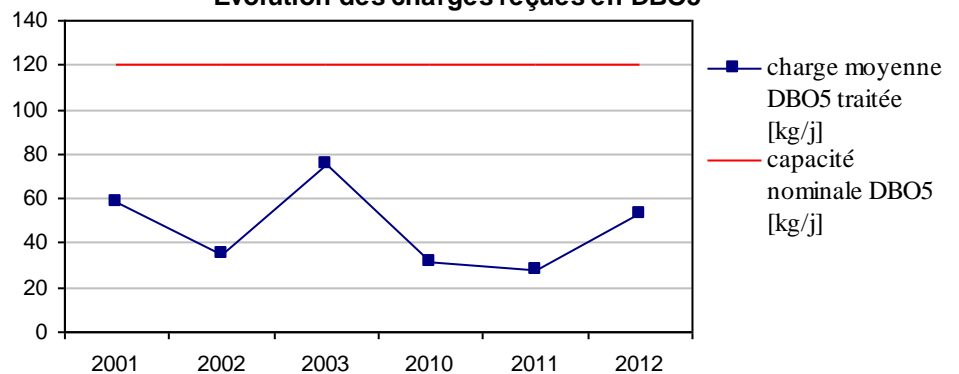
**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	53 kg/j	112 kg/j	54 kg/j	12,2 kg/j	12,3 kg/j	1,5 kg/j	269 m³/j
Rendement de la station d'épuration	74 %	97,6 %	85 %	91,4 %	81,6 %	35,4 %	Sans objet

**Evolution des débits reçus à la station**



**Evolution des charges reçues en DBO5**



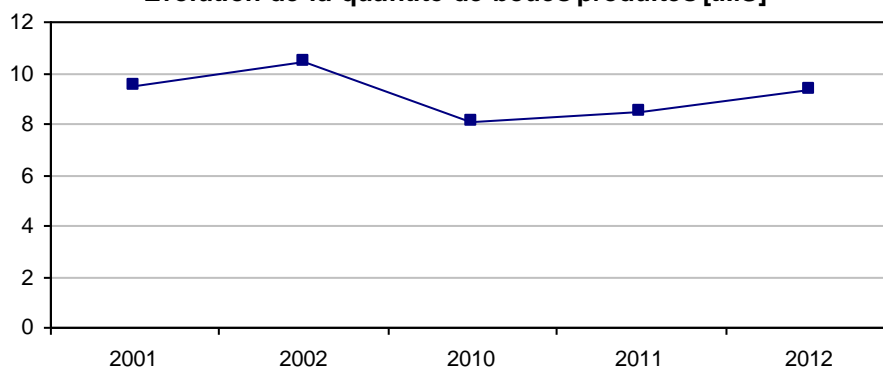
La charge de DBO5 reçue en 2012 était de 85 g/j par habitant.

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2011	2012	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	8,5	9,3	+9,41 %



Evolution de la quantité de boues produites [tMS]



## ■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

## ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
31/03/2010	Harmonisation des tarifs du contrat d'affermage
14/12/2012	Modification de la surtaxe assainissement

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2013, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 12,13 % par rapport aux tarifs de base établis au 1<sup>er</sup> janvier 2010.  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2013 :  
les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 500,00 €.  
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 53,13 €.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :  
- Une partie fixe ou abonnement  
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.  
Les volumes sont relevés annuellement.  
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2000	0,1900

■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte**

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,96	38,91	+2,50 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,7767	0,7961	+2,50 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	14,00	14,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,12	1,12	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	TVA	7,0 %	7,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

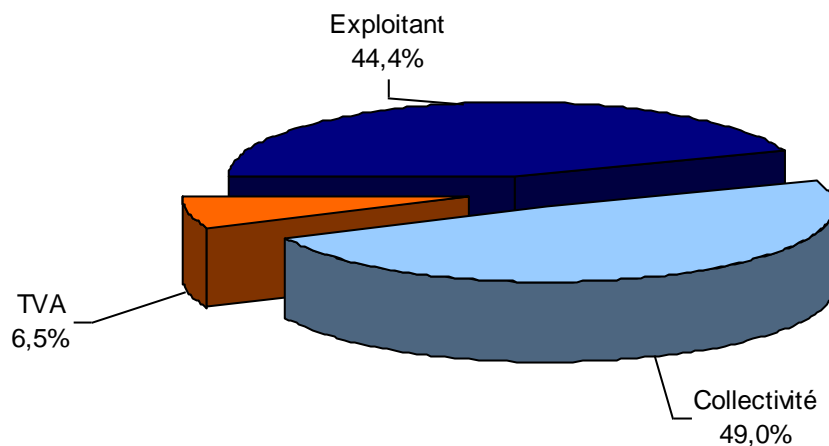
	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation
Exploitant	131,16	134,44	+2,50 %
Collectivité	148,40	148,40	0,00 %
TVA	19,57	19,80	+1,18 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>299,13</b>	<b>302,64</b>	<b>+1,17 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+1,17 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,52 €/m<sup>3</sup>

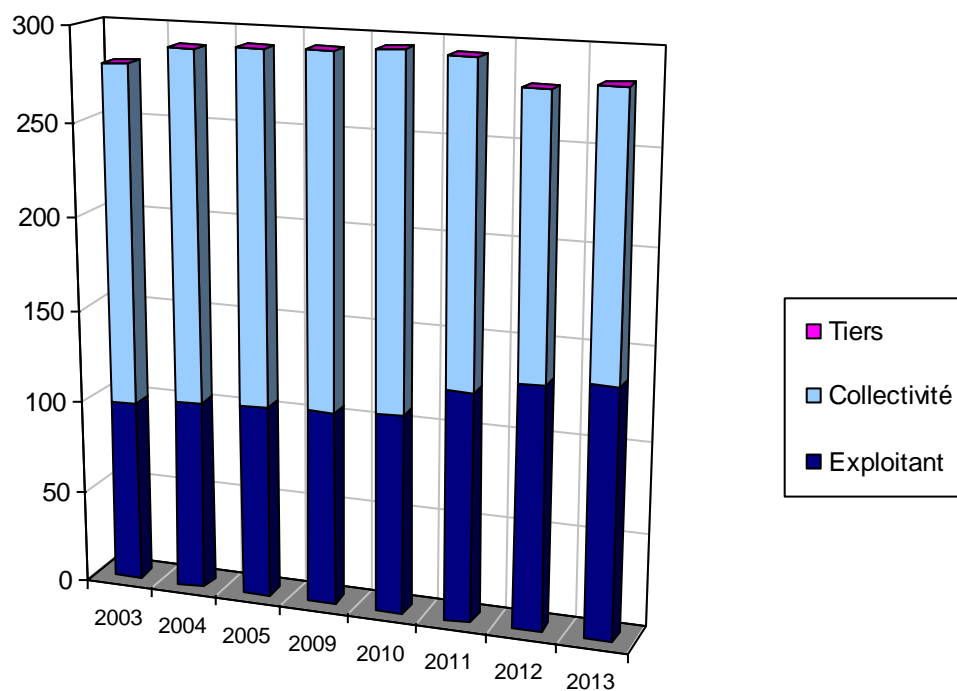
**Répartition au 1er janvier 2013**



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2003	98,45	181,59	0,00	280,04
2004	102,39	187,50	0,00	289,89
2005	104,33	187,50	0,00	291,83
2009	105,05	187,50	0,00	292,55
2010	107,32	187,50	0,00	294,82
2011	123,87	169,20	0,00	293,07
2012	131,16	148,40	0,00	279,56
2013	134,44	148,40	0,00	282,84



■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation**

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	37,96	38,91	+2,50 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,7767	0,7961	+2,50 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	14,00	14,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,12	1,12	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,20	0,19	-5,00 %
	TVA	7,0 %	7,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

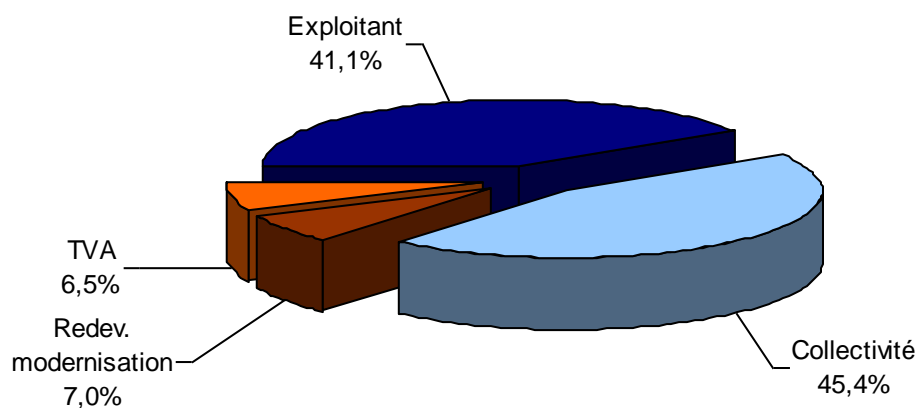
	1 <sup>er</sup> jan 2012	1 <sup>er</sup> jan 2013	Variation
Exploitant	131,16	134,44	+2,50 %
Collectivité	148,40	148,40	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	24,00	22,80	-5,00 %
TVA	21,25	21,39	+0,66 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>324,81</b>	<b>327,03</b>	<b>+0,68 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+1,17 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,73 €/m<sup>3</sup>

**Répartition au 1er janvier 2013**



**■ EVOLUTION DU TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU COURS DE L'ANNEE 2012**

Le tarif domestique de la communauté de communes a évolué au cours de l'année 2012, les dates d'application sont les suivantes :

du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012

du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012

Pour l'ensemble de ces tarifs les abonnements sont exprimés en €/an et les tranches en m<sup>3</sup>/an

	Désignation	du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012	du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2012
<b>Part de l'exploitant</b>			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	37,96	37,96
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,7767	0,7767
<b>Part de la collectivité</b>			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	14,00	14,00
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1,12	1,12
<b>Redevances et taxes</b>			
	TVA [%]	7	7

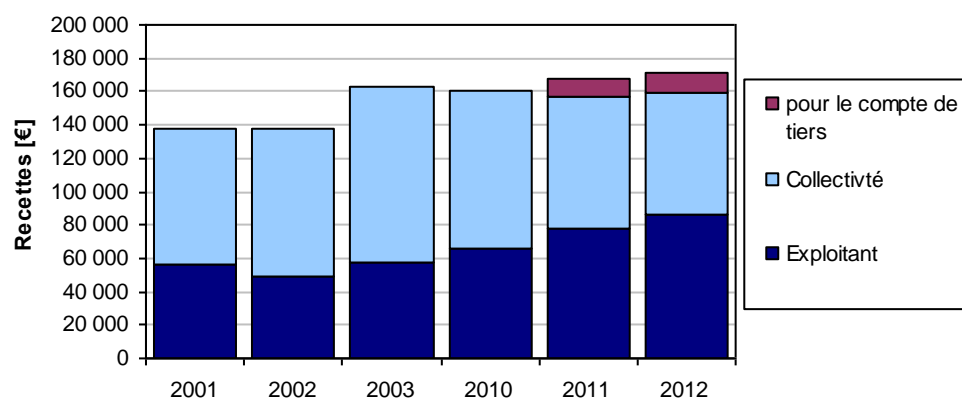
## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	78 372,00 €	73 246,00 €	-6,54 %
dont abonnements	13 738,72 €	11 187,75 €	-18,57 %

Autres recettes			
Recettes de raccordement		1 500,69 €	
Recettes pour le contrôle de délégation		2 188,04 €	

Total autres recettes	0,00 €	3 688,73 €	
-----------------------	--------	------------	--





## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

### ■ TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2011	2012	Variation
Taux de desserte	100 %	100 %	

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	
→	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
→	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	10
	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>50</b>

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

## ■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION ET DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

Le Service Police de l'Eau se prononcera sur les conformités des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages par rapport aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 avant fin 2013.

## ■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

- *Station d'épuration de Châteauneuf - Route de Corquoy*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Station d'épuration du bourg de Venesmes*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Taux de conformité pour le service*

	2011	2012	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

L'état joint en annexe fait apparaître la liste et les montants financiers des travaux engagés au cours de l'exercice.

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	242 645,27 €	281 484,11 €
Remboursements au cours de l'exercice	44 596,96 €	63 465,02 €
dont en intérêts	5 619,63 €	10 154,39 €
dont en capital	38 977,33 €	53 310,63 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012
Montant de la dotation aux amortissements	129 323,05 €	73 987,38 €	62 664,78 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Etude relative à la station de Cherigny ( Venesmes )			
Tranche de réhabilitation de réseaux de Châteauneul			

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Projet de réhabilitation des réseaux et de la station : communes de Châteauneuf et de Venesme.			

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2011	2012
<b>montants des abandons de créance</b>	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	0	
nombre d'aides accordées	0	
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €

## ■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup>.

■ **PRIX GLOBAL : SAINT-SYMPHORIEN**

Eau potable	Collectivité : SIAEP MARCHE BOISCHAUT, affermage du 01/01/2011 avec la société SAUR, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER, affermage du 24/05/2007 avec la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux, Tarif domestique : de la communauté de communes

**Prix global eau potable + assainissement collectif  
pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>**

	1er jan 2012	1er jan 2013	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	94,37 €	96,38 €	+2,13 %
de l'assainissement collectif	131,16 €	134,44 €	+2,50 %
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	128,60 €	128,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	148,40 €	148,40 €	0,00 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	30,00 €	28,80 €	-4,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	24,00 €	22,80 €	-5,00 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	14,40 €	14,40 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	14,71 €	14,75 €	+0,30 %
pour l'assainissement collectif	21,25 €	21,39 €	+0,69 %
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	<b>282,08 €</b>	<b>282,93 €</b>	+0,30 %
pour l'assainissement collectif	<b>324,81 €</b>	<b>327,03 €</b>	+0,69 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>606,88 €</b>	<b>609,96 €</b>	+0,51 %



## ■ Conclusion

Les travaux de réhabilitation de la station et des réseaux sont prévus pour 2013.  
Le montant des travaux à réaliser à court et moyen terme sont très importants.  
Afin de mener à bien ses opérations il faudra obligatoirement obtenir les aides importantes du Département, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.